

Colloque Alcool & Droit

Informations

Direction scientifique :

Thibaut Leleu, Maître de conférences à l'Université d'Artois

Date et horaires :

Mardi 7 novembre 2017 de 13h30 à 18h

Mercredi 8 novembre 2017 de 9h à 18h

Lieu et accès :

Faculté de droit Alexis de Tocqueville, rue d'Esquerchin, 59500, Douai,
Amphi J. Waline

Inscription obligatoire :

Enseignants et étudiants de l'Université d'Artois et des autres universités,
magistrats, avocats ou tout autre auditeur intéressé : **entrée libre sous
réserve d'inscription préalable**

Contact et inscription :

Sarah ROBASZKIEWICZ

Tél. : 03 27 94 57 18

Mél. : sarah.robasziewicz@univ-artois.fr

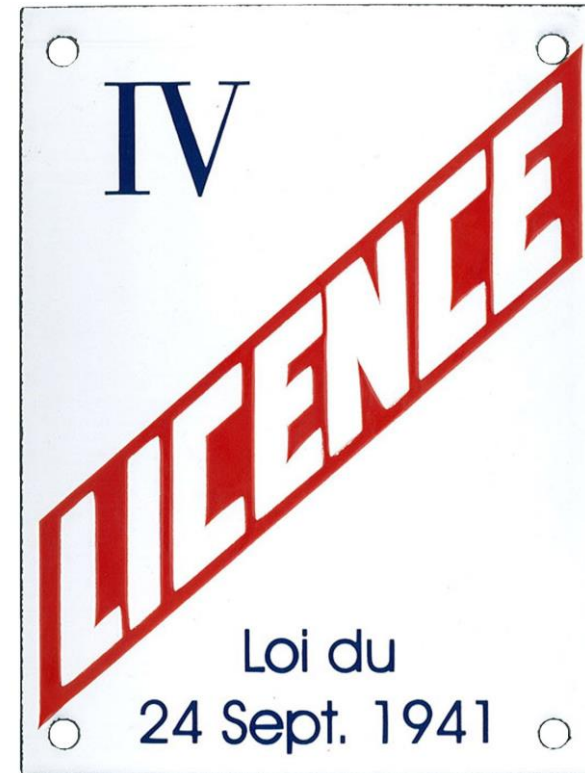
Publication :

Les actes du colloque seront publiés chez Mare & Martin courant 2018

mare & martin

Colloque Alcool & Droit

Colloque ouvert à tous les possesseurs d'une Licence IV en Droit



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



7/8 novembre 2017

Faculté de droit – Douai – Amphi J. Waline

Mardi 7 novembre

13h30

Accueil

13h45

Début des travaux

Allocution d'ouverture

Tanguy Le Marc'hadour, Doyen de la Faculté de droit de Douai

Introduction : L'alcool : un phénomène de société, objet d'étude juridique

Thibaut Leleu, Maître de conférences à l'Université d'Artois

I/ Le commerce de l'Alcool

Sous la présidence de **Nicolas Bué**, Professeur à l'Université d'Artois

A/ La production

14h15 *La labellisation du droit viticole*

Guillaume Firmin, ATER à l'Université d'Artois

14h45 *L'étiquetage des bouteilles et l'information des consommateurs*

Faudel Chanane, ATER à l'Université d'Artois

15h15

Débat avec le public et pause café

B/ La distribution

15h45 *La publicité sur supports papier et numérique*

Maxence Laugier, Maître de conférences à l'Université d'Artois

16h15 *La fiscalité de l'alcool*

Marie-Anne Vanneaux, Maître de conférences à l'Université d'Artois

16h45 *La police administrative de la vente de boissons alcoolisées*

Alice Minet, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas

17h15

Débat avec le public et cocktail

Mercredi 8 novembre

II/ La consommation de l'alcool

A/ Lutte contre les risques de dommages liés à la consommation d'alcool

Sous la présidence de **Etienne Quencez**, Conseiller d'État, Président de la Cour administrative d'appel de Douai

1 / Sur la voie publique

9h *Boire et déboires : le maintien de la procédure d'ivresse publique malgré ses insuffisances*

Valérie Mutelet, Maître de conférences à l'Université d'Artois

9h30 *Alcool au volant : des polices et des juges*

Hélène Detrez-Cambrai, Maître de conférences associée l'Université d'Artois

10h00

Débat avec le public et pause café

2 / Sur les autres lieux

10h30 *L'alcool et les violences intrafamiliales*

Fanny Vasseur-Lambry, Maître de conférences à l'Université d'Artois

11h00 *Au travail*

Alexandre Fabre, Professeur à l'Université d'Artois

11h30

Débat avec le public

12h00

Déjeuner

B/ Réparation des dommages liés à la consommation d'alcool

Sous la présidence de **Guillaume Glénard**, Professeur à l'Université d'Artois

1 / Les dommages causés à autrui

13h30 La responsabilité civile

Pierre Lemay, Maître de conférences à l'Université de Lille

14h00

La responsabilité pénale liée à la consommation d'alcool : quelles limites ?

Corinne Robaczewski, Maître de conférences à l'Université d'Artois

14h30

Débat avec le public et pause café

2 / Les dommages causés à soi-même

15h00 La prise en charge des soins médicaux

Johanne Saison, Professeur à l'Université de Lille

15h30

La consommation d'alcool par la victime : cause d'exonération ou d'engagement de la responsabilité publique ?

Thibaut Leleu, Maître de conférences à l'Université d'Artois

16h00

Débat avec le public et pause café

16h30

Rapport de synthèse

Didier Truchet, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

17h15

Cocktail de clôture

Colloque Alcool & Droit

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Qualité :

Adresse :

Mél :

Téléphone :

Participation au déjeuner du mercredi 8 novembre :

- Participera au repas offert (dans la limite des 50 places disponibles)**
- Ne participera pas au repas**

NB : Les personnes ne souhaitant pas participer au repas ou ne pouvant plus s'inscrire pourront déjeuner dans l'un des restaurants à proximité immédiate de la faculté (le restaurant universitaire sera fermé à cette période de l'année pour travaux).